

n° CAS: 74-89-5 MSDS

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
:  
n° CAS : 74-89-5  
Code du produit : 4606H

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H224  
Catégorie 1  
Toxicité aiguë (par voie H302  
orale), Catégorie 4  
Toxicité aiguë H331  
(inhalation:gaz) Catégorie  
3  
Corrosif/irritant pour la H314  
peau, Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour H335  
certains organes cibles —  
Exposition unique,  
Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F+; R12  
Xn; R20  
Xi; R41  
Xi; R37/38

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H314 - Causes severe skin burns and eye damage  
H331 - Toxique par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : METHYLAMINE FOR SYNTHESIS  
n° CAS : 74-89-5

Textes des phrases R et H: voir section 16

## 3.2. Mélanges

Non applicable

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène	: Se laver ... soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.
Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Masse moléculaire	: 31.06 g/mol
Couleur	: Clear Colorless.
Odeur	: fishy ammonical.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 14 at 100 g/l
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -40 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 48 °C

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Point d'éclair	: -10 °C
Température d'auto-inflammation	: 430 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Flammable Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
Pression de vapeur	: 371 hPa at 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1.07
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.9 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Soluble in water
Log Pow	: -0.713
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0.052 - 0.264 vol %

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Étincelles. Chaleur. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation: gaz: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns and eye damage.  
pH: 14 at 100 g/l

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 14 at 100 g/l
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### METHYLAMINE FOR SYNTHESIS (74-89-5)

Log Pow	-0.713
---------	--------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations	: Éliminer le contenu/récipient dans ...
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1235
N° ONU (IMDG)	: 1235
N° ONU (IATA)	: 1235
N° ONU (ADN)	: 1235
N° ONU (RID)	: 1235

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Proper Shipping Name (IMDG)	: METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Désignation officielle pour le transport (ADN)	: METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION
Transport document description (ADR)	: UN 1235 METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION, 3 (8), II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1235 METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION, 3 (8), II
Description document de transport (IATA)	: UN 1235 METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION, 3 (8), II
Description document de transport (ADN)	: UN 1235 METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION, 3 (8), II
Description document de transport (RID)	: UN 1235 METHYLAMINE, AQUEOUS SOLUTION, 3 (8), II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3 (8)
Etiquettes de danger (ADR)	: 3, 8



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3 (8)
Etiquettes de danger (IMDG)	: 3, 8



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3 (8)
Etiquettes de danger (IATA)	: 3, 8

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3 (8)

Étiquettes de danger (ADN) : 3, 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3 (8)

Étiquettes de danger (RID) : 3, 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FC

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1

Code-citerne (ADR) : L4BH

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales de transport -  
Exploitation (ADR) : S2, S20  
Danger n° (code Kemler) : 338  
Panneaux oranges :

338

1235

Code de restriction concernant les tunnels  
(ADR) : D/E  
Code EAC : •2WE  
Code APP : A(fl)

### - Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Packing instructions (IMDG) : P001  
IBC packing instructions (IMDG) : IBC02  
Tank instructions (IMDG) : T7  
Tank special provisions (IMDG) : TP1  
EmS-No. (Fire) : F-E  
EmS-No. (Spillage) : S-C  
Stowage category (IMDG) : E  
Segregation (IMDG) : SG35, SG54  
N° GSMU : 132

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et  
cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et  
cargo (IATA) : Y340  
Quantité nette max. pour quantité limitée  
avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L  
Instructions d'emballage avion passagers  
et cargo (IATA) : 352  
Quantité nette max. pour avion passagers  
et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion cargo  
seulement (IATA) : 363  
Quantité max. nette avion cargo seulement  
(IATA) : 5L  
Code ERG (IATA) : 3CH

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : FC  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : FC  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Packing instructions (RID) : P001, IBC02  
Dispositions particulières relatives à  
l'emballage en commun (RID) : MP19

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BH
Catégorie de transport (RID)	: 2
Colis express (RID)	: CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	: 338

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

METHYLAMINE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Candidate List

METHYLAMINE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 263)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Danemark

Classification remarks : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3
-------------------------------	---

# METHYLAMINE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R12	Extrêmement inflammable
R20	Nocif par inhalation
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
F+	Extrêmement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*